



**CAISSE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Comptes de l'exercice 2014

**Caisse de prévoyance du personnel
de la Ville de Fribourg (CPPVF)**

BILAN	Index de l'annexe	31.12.2014	31.12.2013
		CHF	CHF
ACTIF			
A Placements	64	170'368'220.26	108'709'318.11
Liquidités		6'006'367.14	8'957'680.94
Compte courant des employeurs	69		
Placement auprès des employeurs		56'175'072.05	0.00
Obligations & placements similaires CHF	64	1'029'200.00	3'667'924.76
Obligations & placements similaires CHF à l'étranger	64	1'767'737.58	4'152'915.00
Obligations & placements similaires ME		0.00	1'038'884.63
Actions et placements similaires dom.	64	11'543'112.34	7'776'831.11
Fonds de placement "obligations"	64	14'295'512.18	8'522'386.17
Fonds pour investissements "obligations"		0.00	3'378'724.51
Fonds de placement "actions"	64	26'465'337.73	11'120'904.70
Fonds pour investissement "actions"		0.00	6'926'291.24
Fonds de placement immobilier"		0.00	426'749.16
Fonds pour investissement "immobilier"	64	1'395'038.89	1'088'456.39
Fonds de Hedge-fonds	64	7'468'577.13	6'234'620.66
Fonds Commodities	64	1'231'265.22	1'914'967.09
Produits et instruments dérivés	65	650'000.00	703'918.97
Fonds de placement (equity linked)		0.00	449'062.78
Immeubles	675	42'341'000.00	42'349'000.00
B Compte de régularisation actif	71	383'573.37	260'228.01
C Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		170'751'793.63	108'969'546.12
PASSIF			
D Dettes		552'126.75	626'956.80
Prestations de libre-passage		523'500.90	611'263.45
Compte courant des employeurs	69	28'625.85	15'693.35
E Compte de régularisation passif		241'048.30	102'836.85
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		226'981'176.00	207'178'200.00
Capital de prévoyance assurés actifs	52	90'791'355.00	83'638'540.00
Capital de prévoyance retraités	54	132'528'162.00	117'093'568.00
Provisions techniques	56	3'661'659.00	6'446'092.00
I Réserve de fluctuation de valeurs	59	9'725'497.00	0.00
Part financée en répartition	59	-66'748'054.42	-62'153'460.00
J Découvert		0.00	-36'784'987.53
Découvert au 1.1.		-36'784'987.53	-38'979'007.02
Augmentation de la part financée en répartition		4'594'594.42	1'448'107.50
Z Résultat de l'année		32'190'393.11	745'911.99
Total du passif		170'751'793.63	108'969'546.12

COMPTE D'EXPLOITATION	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
K Cotisations et apports ordinaires et autres	7'532'685.45	8'611'280.05
Cotisations des salariés	3'311'552.55	2'529'311.20
Cotisations d'employeur	3'979'016.80	5'028'465.75
Cotisations d'assainissement des salariés	28'054.35	410'748.55
Cotisations d'assainissement d'employeur	28'054.35	410'748.55
Primes uniques et rachats	186'007.40	232'006.00
Pénalités de sortie		
L Prestations d'entrée	1'695'606.82	3'358'090.36
Capital entrée	1'693'447.42	2'892'263.01
Remboursements en cas de divorce	2'159.40	365'827.35
Versements anticipés sur la propriété du logement	0.00	100'000.00
<i>K à L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	<i>9'228'292.27</i>	<i>11'969'370.41</i>
M Prestations réglementaires	-10'110'061.75	-9'777'615.05
Pensions de retraite	-7'748'195.85	-7'367'912.40
Pensions d'invalidité	-536'362.90	-547'474.35
Pensions de conjoint	-1'735'244.95	-1'783'118.90
Pensions d'enfant	-90'258.05	-79'109.40
O Prestations de sortie	-2'895'198.65	-2'835'213.76
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'136'520.45	-2'075'463.85
Versements anticipés en cas de divorce	-254'978.20	-635'749.91
Versements anticipés sur la propriété du logement	-503'700.00	-124'000.00
<i>M à O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	<i>-13'005'260.40</i>	<i>-12'612'828.81</i>
<small>P/Q Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions</small> techniques et réserves de contributions	-19'802'976.00	-4'827'025.00
Variation de capitaux de prévoyance assurés actifs	-7'152'815.00	-372'588.00
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-15'434'594.00	-3'534'144.00
Constitution de provisions techniques	2'784'433.00	-920'293.00
R Produits de prestations d'assurance	0.00	0.00
S Charges d'assurance (fonds de garantie et stop loss)	-82'176.40	-79'105.05
<i>K à S Résultat net de l'activité d'assurance</i>	<i>-23'662'120.53</i>	<i>-5'549'588.45</i>

COMPTE D'EXPLOITATION

31.12.2014

31.12.2013

T Résultat net des placements

Résultat net des liquidités		61'243.49	-51'445.38
Résultat net des placements auprès des employeurs		2'414'000.00	0.00
Résultat net des obligations & placements similaires CHF		520'877.85	91'358.57
Résultat net des obligations & placements similaires CHF à l'étranger		279'691.05	13'261.34
Résultat net des obligations & placements similaires ME		152'268.28	41'226.28
Résultat net des actions et placements similaires dom.		2'164'271.30	1'616'859.07
Résultat net des fonds de placement "obligations"		0.00	214'706.93
Résultat net des fonds pour investissements "obligations"		0.00	-36'324.65
Résultat net des fonds pour investissements "equity linked"		0.00	38'430.36
Résultat net des fonds de placement "actions"		2'377'681.36	1'143'260.83
Résultat net des fonds pour investissement "actions"		23'113.21	-69'991.62
Résultat net des fonds de placement "immobilier"		76'848.24	28'121.56
Résultat net des fonds pour investissement "immobilier"		0.00	1'120'743.58
Résultat net des fonds de Hedge-fonds		448'570.01	578'587.21
Résultat net des fonds Commodities		-89'858.84	-388'240.93
Résultat net des produits et instruments dérivés		0.00	13'297.98
Global custody : TER, frais de gestion de fortune	67	-641'604.10	0.00

Résultat net des placements mobiliers 7'787'101.85 4'353'851.13

Résultat net des immeubles 1'396'350.90 2'531'424.05

Résultat net de l'activité de placement 9'183'452.75 6'885'275.18

V Autres produits 56'802'697.05 22'887.00

Autres frais 72 -1'525.10 -176'293.75

X Frais d'administration 73 -406'614.06 -436'367.99

K à X Résultat de l'exercice avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs 41'915'890.11 745'911.99

Y Réserve de fluctuation de valeur -9'725'497.00 0.00

Z Résultat de l'exercice 32'190'393.11 745'911.99

ANNEXE

I Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Conformément aux statuts, la CPPVF est un établissement de droit public.

La caisse a pour but d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès aux salariés qui sont au service des employeurs qui lui sont affiliés.

12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPPVF participe à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle est enregistrée auprès de l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du Canton de Fribourg sous le n° 2004 et fournit des prestations, conformément à ses statuts, dans tous les cas au moins les prestations prévues par la LPP, la LFLP et la LEPL.

Au cours de l'exercice, la CPPVF a versé au fonds de garantie LPP des cotisations pour un montant de 40'448.55 CHF. Elle n'a bénéficié d'aucun subside pour structure d'âge défavorable.

13 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	1927
Règlement d'organisation	01.01.2008
Règlement de prévoyance (statuts)	01.01.2013
Règlement principal (prestations)	01.07.2013
Règlement sur les versements pour l'EPL	01.01.2006
Règlement de placements	01.01.2014
Règlement sur les passifs de nature actuariel	01.01.2014
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2014

Remarques :

Suite à la votation des nouveaux statuts en janvier 2013, valable dès le 1er janvier 2014, tous les règlements sont en phase d'élaboration.

14 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Jean-Claude	Balmer	Président	Employés	Signature collective à 2
Pierre-Alain	Clément	Vice-Président	Employeur	Signature collective à 2
Jean	Bourgknecht	Membre	Employeur	
Bernard	Voirol	Membre	Employeur	
Jacques	Pollet	Membre	Employés	
André	Mülhauser	Membre	Employés	
Claudine	Estoppey	Membre	Employés	
Lise Marie	Graden	Membre	Employeur	

André Dousse Administrateur Signature collective à 2

Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Adresse Place de l'Hôtel-de-Ville 3
1700 Fribourg

Téléphone 026 351 71 25
Fax 026 351 71 69
E-mail caisse.prevoyance@ville-fr.ch

15 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Stéphane Riesen
Organe de contrôle	Multifiduciaire Fribourg SA Roland Pittet
Conseillers pour ALM	UBS SA Lausanne Raphaël Bart Pittet Associés SA
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

16 Employeurs affiliés

	31.12.2014	31.12.2013
	Actifs	Actifs
Ville de Fribourg	505	490
Services industriels (SI)	64	59
Bourgeoisie de la Ville	12	12
Foyer St-Louis	33	31
	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>	<hr style="border-top: 1px solid black;"/>
	614	592

II Membres actifs et rentiers

21	Assurés actifs	31.12.2014	31.12.2013
	Plan pour les employés		
	Hommes	384	381
	Femmes	230	211
	Total	<u>614</u>	<u>592</u>

Les personnes touchant une rente partielle et ayant une activité partielle figurent dans les statistiques des bénéficiaires et des actifs.

22	Bénéficiaires de rentes	31.12.2014	31.12.2013
	Retraités	221	217
	Enfants de retraités	3	4
	Invalides	27	27
	Enfants d'invalides	4	5
	Conjoints survivants	86	89
	Orphelins	9	9
	Total	<u>350</u>	<u>351</u>

Rapport actifs/rentiers 1.75 1.69

III Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

La Caisse de prévoyance fonctionne selon le régime de la primauté des prestations calculées sur la somme revalorisée des traitements assurés.

Le montant de la pension de retraite est égal à 1,6 % du cumul revalorisé des traitements assurés à la fin du mois qui précède la retraite.

Le cumul revalorisé des traitements assurés comprend :

- a) les traitements assurés sur lesquels les cotisations ont été prélevées en application de l'article 9 des statuts;
- b) les traitements assurés supplémentaires provenant de rachats;
- c) les traitements assurés sur lesquels l'assuré absent ou en congé a versé des cotisations selon l'article 10, alinéa 3;
- d) les traitements assurés pour lesquels les cotisations ont été exonérées en raison d'une invalidité par suite d'une maladie ou d'un accident en application de l'article 9.
- e) les revalorisations successives du cumul des traitements assurés selon l'article 17.

Le traitement assuré est égal au salaire déterminant selon l'AVS, diminué d'un montant de coordination. Il est arrondi aux 100 francs supérieurs. Il ne peut pas dépasser le décuple du montant limite supérieur selon l'article 8, alinéa 1, LPP.

Le montant de coordination équivaut à 40 % du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS.

Le système financier de la Caisse est un système mixte qui répond aux exigences des articles 72a à 72e de la LPP. Au 1^{er} janvier 2052, le taux de couverture des engagements totaux devra atteindre 80%. Un plan de financement au sens de l'article 72a LPP est défini par le Comité d'un commun accord avec l'expert agréé en prévoyance professionnelle et approuvé par l'autorité de surveillance. Ce plan prévoit un chemin de recapitalisation, des limites dans lesquelles il doit se maintenir en cas d'événements conjoncturels défavorables, le maintien des taux de couverture initiaux et le maintien de la couverture intégrale des engagements pris envers les bénéficiaires de rentes.

32 Financement, méthodes de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cotisations sur le salaire assuré sont de 22 % réparties à raison de 12% pour l'employeur et de 10% pour l'assuré. (Art 9 des Statuts).

Selon l'art 14 des statuts, la Ville de Fribourg garantit la couverture des prestations suivantes :

- a) les prestations de vieillesse, de risque et de sortie.
- b) les prestations de sorties dues à l'effectif d'assurés sortants en cas de liquidation partielle.
- c) les découverts techniques affectant l'effectif d'assurés restants en cas de liquidation partielle.

La garantie s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation sur la base des taux de couverture initiaux visés à l'article 72a al. 1 let. b LPP.

Cette garantie porte aussi sur les engagements envers les effectifs d'assurés des collectivités affiliées.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la méthode Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des actifs se fait selon la valeur de marché (juste valeur, valeur vénale et valeur actuelle) concernée à la date du bilan et l'évaluation des passifs se fait à la date du bilan. Les immeubles, dès 2012, sont portés au bilan et comptabilisés selon les principes de calculs du règlement de placement entré en vigueur le 1er juillet 2014.

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2013, selon les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, les droits de garde, les frais de courtage et les frais de mandat de gestion ne sont plus intégrés en diminution des résultats net des placements mais dans les autres frais pour les frais de mandat de gestion et dans les frais d'administration pour les frais de courtage de droit de garde.

En 2014, les frais de gestion de fortune tels que détaillés dans l'annexe 67, sont présentés à la suite des résultats nets de placement, dans le compte d'exploitation. Les droits de garde, les frais de courtage et de commission et les autres frais du Global Custody sont eux introduits dans les frais d'administration, détaillés dans l'annexe 73.

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse de prévoyance est autonome et assure elle-même le risque et l'épargne. Dès le 1er janvier 2009, une assurance stop-loss a été conclue de façon à réduire les risques invalidités et décès.

52 Evolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Solde au 1er janvier du capital de couverture	83'638'540	83'265'952
Modification liée aux mesures transitoires	6'324'246	0
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	828'569	372'588
Total du capital de couverture pour les assurés actifs	90'791'355	83'638'540
Nombre d'assurés actifs (cf point 16 et 21)	614	592

53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Avoir de vieillesse selon LPP (comptes témoins)	55'493'195	54'707'456
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.75%	1.50%

54 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	117'093'568	113'559'424
Modification liée à des changements de bases de calcul	16'164'608	-
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	-730'014	3'534'144
Total du capital de couverture pour les rentiers	132'528'162	117'093'568

Détail du capital de couverture des rentiers

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Retraités	104'793'719	91'598'684
Invalides	9'130'479	8'010'992
Conjoints survivants	18'076'391	16'878'760
Orphelins	380'604	394'248
Enfants d'invalides	107'543	147'660
Enfants de retraités	39'425	63'226
Total	132'528'162	117'093'568

Nombre de rentiers (détails sous point 22)	350	351
--	-----	-----

55 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Il n'y a pas eu formellement d'expertise actuarielle depuis celle de l'exercice 2009. Toutefois, les travaux importants effectués dans le cadre des mises en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales ont permis une analyse fine de la situation, ce qui a conduit aux mesures proposées, puis acceptées, et qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014.

56 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases techniques de la Caisse sont les tables VZ2010 au taux d'intérêt technique de 3,5%.

Les provisions techniques dont il est question ci-dessous sont exclusivement constituées d'une part de la provision de longévité et d'autre part de celle de fluctuation des risques. La provision de longévité a pour but de financer le coût du changement d'édition des bases techniques, induit par l'accroissement de la longévité. Elle est constituée comme le prévoit le règlement sur les passifs actuariels de la Caisse, à savoir de 0,5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions des rentiers (sans enfants), plus la moitié des capitaux de prévoyance des assurés actifs chaque année.

La provision de fluctuation des risques a été déterminée par l'actuaire. Le calcul tient compte du contrat de réassurance stop loss ainsi que de la part de cotisation globale afférente aux risques déterminés lors de l'expertise actuarielle au 31.12.2009 à 3,32 %. Le montant-cible de la provision étant inférieur au montant de la provision déjà constituée, celle-ci a été maintenue à son niveau de fin 2009.

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	6'446'092	5'525'799
Modification liée aux nouvelles bases techniques	-3'674'084	0
Modification liée à une année supplémentaire	886'981	791'590
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	2'670	128'703
Total des provisions techniques	3'661'659	6'446'092
<i>Table actuarielle</i>	<i>2010</i>	<i>2005</i>
<i>Nombre d'année</i>	<i>4</i>	<i>8</i>
Part liée aux actifs	907'913.55	1'672'771
Part liée aux rentiers	2'640'011.78	4'659'588
Fluctuation de risque	113'733.00	113'733
Total des provisions techniques	3'661'659	6'446'092

57 Modification des bases et hypothèses techniques

Les comptes 2014 ont été bouclés avec les bases techniques selon les tables VZ2010 et un taux technique de 3.5%. En effet, dès le 1er janvier 2014 est entré en vigueur le paquet de mesures pour la mise en conformité avec les nouvelles exigences en termes de financement des caisses publiques. Les effets sont détaillés au point 91 de ces annexes.

58 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

Néant

59 Degré de couverture

590 Bilan technique (selon art 44 OPP2 et art 72a LPP ¹)

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total de l'actif	170'751'794	108'969'546
Dettes	-552'127	-626'957
Compte de régularisation du passif	-241'048	-102'837
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	169'958'619	108'239'752
Capital de prévoyance des assurés actifs ²	90'791'355	83'638'540
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	132'528'162	117'093'568
Capitaux de prévoyance	223'319'517	200'732'108
Provision de longévité des assurés actifs ³	907'914	6'332'359
Provision de longévité des bénéficiaires de pension ⁴	2'640'012	
Provision de fluctuation de risques	113'733	113'733
Provisions techniques	3'661'659	6'446'092
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	226'981'176	207'178'200
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	9'725'497	0
EXCEDENT TECHNIQUE ⁵	-66'748'054	-98'938'448

DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (art. 44 al. 1 OPP2) ⁶	74.9%	52.2%
DEGRE DE COUVERTURE GLOBAL ⁷	70.6%	52.2%
DEGRE DE COUVERTURE DES ACTIFS ⁸	27.3%	0.0%
DEGRE DE COUVERTURE DES BENEFICIAIRES ⁹	100.0%	92.4%

Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	25'200'000	16'000'000
---	-------------------	-------------------

Remarques :

¹ = le système financier fédéral vise à respecter le chemin de financement soumis

² = Bases techniques VZ2010 à 3,5% dès le bouclement 2014 (auparavant : VZ2005 à 4,5%)

³ = 0.25% des capitaux de prévoyance des assurés actifs par année depuis l'année d'édition des tables

⁴ = 0,5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions (sauf les enfants) depuis l'année d'édition des tables

⁵ = FP - CP - RFV

⁶ = FP / CP

⁷ = (FP - RFV) / CP

⁸ = (FP - RFV - CPB - PTB) / (CPA+ PTA)

⁹ = (FP - RFV) / (CPB+ PTB), au maximum 100%

591 Bilan technique selon le système financier statutaire ¹

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Total de l'actif	170'751'794	108'969'546
Dettes	-552'127	-626'957
Compte de régularisation du passif	-241'048	-102'837
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	169'958'619	108'239'752
Part couverte du capital de prévoyance des assurés actifs ^{2,3,4}	24'786'038	58'546'978
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ^{2,3}	132'528'162	81'965'498
Capitaux de prévoyance ^{2,3}	157'314'200	140'512'476
Part couverte des provisions de longévité des assurés actifs ^{3,4,5}	247'861	1'170'940
Provision de longévité des bénéficiaires de pensions ^{3,6}	2'640'012	3'261'712
Part couverte des provisions de fluctuation de risques ^{3,5}	31'049	79'613
Provisions techniques ³	2'918'922	4'512'264
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP) ³	160'233'122	145'024'740
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	9'725'497	0
EXCEDENT TECHNIQUE ⁷	0	-36'784'988

DEGRE D'EQUILIBRE (art. 6 des nouveaux statuts) ⁸	106.07%	74.64%
---	----------------	---------------

Objectif de couverture statuaire (à atteindre d'ici 2052)	80%	70%
Objectif selon chemin de capitalisation	70.6%	

Remarques :

¹ = Le système financier statutaire vise à respecter le chemin de financement conformément à l' Art 72a LPP (avant 2014 couverture des engagements à 70%)

² = Bases techniques VZ2010 à 3,5% dès le boucllement 2014 (auparavant : VZ2005 à 4,5%)

³ = Selon le système financier appliqué: d'abord couverture à 100% des pensions, le reste pour la couverture des actifs

⁴ = la part des capitaux de prévoyance des assurés est de 27.3% (degré de couverture des actifs)

⁵ = 0.25% des capitaux de prévoyance des assurés actifs par année depuis l'année d'édition des tables

⁶ = 0,5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions (sauf les enfants) depuis l'année d'édition des tables

⁷ = FP - CP - RFV

⁸ = FP/CP, 100% correspond au respect du chemin de financement

592 Garantie de la Commune

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Selon bilan technique du système financier statutaire	<i>non applicable</i>	36'784'988
Solde selon bilan technique de l'article 44 OPP2	66'748'054	62'153'460
Garantie de la Commune (excédent technique)	66'748'054	98'938'448

XI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlements de placements

Après la reconstitution du comité de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg le 26 août 2011, une nouvelle Commission de placements a été constituée. Elle est composée des membres suivants :

*Jacques Pollet, Président
André Mülhauser, Membre
Bernard Voirol, Membre
André Dousse, Secrétaire*

L'activité principale est la coordination auprès de 3 banques auxquelles un mandat de gestion a été confié par le comité. Suite à la reprise de la CEV par la BCF, les placements ont été repris par cet établissement. Une redistribution des capitaux a été effectuée au 1er août 2009 dans le but d'avoir 3 portefeuilles comparables et une portefeuille consacré uniquement aux obligations suisses.

Une allocation d'actifs (ALM) a été définie au début de la période administrative et remise à chacune des banques qui devaient la suivre.

Suite aux nouveaux apports en capitaux versés par les employeurs, une nouvelle ALM a été définie avec un objectif d'un taux de rentabilité à long terme de 4,75% en moyenne annuelle. Cette nouvelle ALM a été effective dès le 1.3.2006 jusqu'au 29.02.2008. Une analyse de congruence actif/passif a été demandée à la Société Pittet Associés SA. Cette analyse a permis d'affiner notre ALM et de mettre en place, dès le 01.03.2008, une nouvelle ALM.

Dès le 1er janvier 2008, un global custody a été mis en place auprès de l'UBS SA. Cet instrument permet de recevoir chaque trimestre une analyse détaillée de nos placements pour chaque mandat attribué aux banques. En outre, la comptabilité titre a aussi été attribuée dans le cadre du global custody.

Dès le 1er janvier 2010, la Caisse de pension est affiliée au service d'analyse de la fondation Ethos. Ethos, fondation suisse pour un développement durable a été créée en 1997 et a comme objectif de promouvoir les investissements socialement responsables. En outre il faut relever que la Caisse de pension de la Ville est membre du Conseil de fondation de cette institution. Dès le 1er janvier 2011, la Caisse s'est affiliée à l'Ethos Engagement Pool qui a pour objectif d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en bourse pour renforcer la gouvernance d'entreprise, ainsi que la responsabilité environnementale et sociale.

Dans le courant du deuxième trimestre 2012, la Commission de placement, sur mandat du comité, a confié à l'entreprise PPC metrics SA une analyse de congruence actif-passif ainsi qu'une proposition de nouvelle ALM. Les résultats de cette analyse ont été présentés au comité, au mois de décembre 2012. Dans le courant du premier semestre 2013, la commission de placement a aussi demandé aux trois banques mandataires et lui faire des propositions de nouvelles ALM. Pour faire son choix définitif de nouvelle ALM, tenant compte des nouveaux apports financiers des employeurs au 1er janvier 2014, des séances regroupant PPC mettrics, des représentants des banques, ainsi que la commission de placement ont eu lieu dans le courant du mois de mai 2013.

Une nouvelle allocation d'actifs a été approuvée par le comité le 11 juin 2013. Cette ALM tient compte de l'apport des employeurs de 58,6 millions et est effective depuis le 1er janvier 2014. Elle répartit la fortune placée dans 3 portefeuilles balancés auprès de l'UBS SA, la Banque Privée Edmond de Rothschild SA et la BCF SA. Les mandats balancés ont été négociés entre chaque banque et la Commission de placement. Le comité a accepté les 3 contrats le 6 décembre 2013.

62 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50, al. 4 OPP2)

Article 12, al. 6, 7 et 8 du règlement de placement :

Placements alternatifs :

6. Les placements alternatifs sont effectués sous la forme de fonds de fonds uniquement. Ces fonds (hedge funds, matières premières, private equity) sont choisis pour leur décorrélation par rapport aux classes d'actifs traditionnelles et pour leur rapport rendement/risque favorable avec, au minimum, trois stratégies d'investissement.

7. Les fonds de fonds choisis doivent être protégés contre le risque de change.

8. Il est tenu compte des critères de liquidité et de transparence.

L'annexe 64 présente les placements par catégorie, soit le placement de la fortune et la répartition des risques selon le règlement de placement et ses annexes.

L'annexe 68 fait état des placements auprès des employeurs.

63 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les statuts de 2006, en vigueur jusqu'au 31.12.2013, prévoyaient d'atteindre un degré de couverture de 70% au 31.12.2030. L'attribution aux RFV n'était possible qu'une fois ce taux atteint. Aussi celle-ci était nulle jusqu'à la date de bouclage de ses comptes 2013.

Dès le 1.1.2014, sont entrés en vigueur les nouveaux statuts ainsi que le nouveau système de financement. Le principe d'une couverture à 97.5% contre le risque de 2 années consécutives de baisse du portefeuille est maintenu.

64 Présentation des placements par catégorie

Placement de la fortune / répartition des risques

Portefeuille	Total 31.12.2014	Stratégie	Répartition effective	maximum art 54 OPP2	répartition effective	maximum OPP2 art. 54-55
Catégorie de placements	CHF		%	%	%	%
Liquidités (gestion propre = CCP + BCF)	6'006'346	0-20%	3.5%	100.0%		
Placements auprès de l'employeur *	56'175'072	0-35.5%	33.0%	5.0%		
Obligations suisses en CHF	7'163'801	0-30%	4.2%	100.0%	10.1%	100.00%
Obligations mondiales	9'958'797	4-8%	5.8%	30.0%		
Actions mondiales	19'282'615	6-12.5%	11.3%	50.0%	22.7%	50.00%
Actions suisses	19'345'687	6-12.50%	11.4%	50.0%		
Immeubles suisses	42'341'000	20-30%	24.9%	30.0%	25.7%	30.00%
Fonds immeuble	1'395'039	0-1.5%	0.8%	10.0%		
Fonds Hedge	7'468'577	0-5.5%	4.4%	15.0%		
Fonds commodities	1'231'265	0-2.5%	0.7%			
	170'368'200		100%			

* Les placements auprès des employeurs sont énumérés dans l'annexe 68. Supérieurs à la limite de 10% maximum selon l'art. 54, al. 2 let. b de l'OPP 2, les placements auprès des employeurs sont conformes à la sécurité et à la répartition du risque selon l'art. 50 de l'OPP2 et aux articles 57 et 58 de l'OPP2, en matière de placements chez l'employeur et de la garantie des créances envers l'employeur.

cf annexe au règlement de placement

65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

COBA 15 BASKET	<u>SFr. 650'000.00</u>
Total	<u><u>SFr. 650'000.00</u></u>

66 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant

UBS AG, Investment Accounting
CP du Personnel de la Ville de Fribourg
000092-A-01
Monnaie de référence CHF
Période d'évaluation: 31.12.2014

67

Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Taux de transparence en matière de frais

	CHF	en pourcent du patrimoine
Total des placements transparents	61'698'504.84	91.997%
Total des placements non-transparentes	5'367'216.68	8.003%
Total du patrimoine	67'065'721.52	100.000%

Le taux de transparence en matière de frais se monte à 92.00%.

Frais de gestion de fortune

	CHF	en pourcent des placements collectifs non-transparentes
Frais directement comptabilisés dans le compte d'exploitation	229'172.65	0.371%
Frais de gestion de fortune des placements transparents	412'431.45	0.668%
Total des frais de gestion de fortune dans le compte d'exploitation	641'604.10	1.039%
droit de garde et taxes		

Le total des frais de gestion de fortune se monte à 1.04% des placements transparents.

Frais de gestion de fortune des placements transparents par catégorie de placements

Catégorie de placements	Frais TER moyenne	Dépenses TER en se basant sur le jour de référence
<i>Fond.pour l'inv.obl.(non eq.linked)</i>		
- avec avoir au jour de référence	1'161.08	1'170.71
- sans avoir au jour de référence	423.97	
<i>Fonds de plac.obl.(non eq.linked)</i>		
- avec avoir au jour de référence	35'117.67	55'546.24
- sans avoir au jour de référence	14'808.91	

Fonds de plac.equity linked

UBS AG, Investment Accounting
CP du Personnel de la Ville de Fribourg
000092-A-01
Monnaie de référence CHF
Période d'évaluation: 31.12.2014

67

Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

- avec avoir au jour de référence	3'305.47	4'293.58
- sans avoir au jour de référence	103.72	
<i>Fond.pour l'inv.actions</i>		
- sans avoir au jour de référence	422.34	
<i>Fond.pour l'inv.actions</i>		
- sans avoir au jour de référence	1'570.63	
<i>Fonds de plac.actions</i>		
- avec avoir au jour de référence	94'843.83	102'623.43
- sans avoir au jour de référence	7'071.25	
<i>Fonds de plac.actions</i>		
- avec avoir au jour de référence	8'131.36	8'034.15
- sans avoir au jour de référence	428.14	
<i>Fonds hedge</i>		
- avec avoir au jour de référence	203'964.75	215'516.38
- sans avoir au jour de référence	12'148.09	
<i>Fonds commodities</i>		
- avec avoir au jour de référence	5'008.10	4'998.40
- sans avoir au jour de référence	1'796.88	
<i>Fond.pour l'inv.immeubles</i>		
- avec avoir au jour de référence	19'114.22	19'114.22
<i>Fonds de plac.immeubles</i>		
- avec avoir au jour de référence	2'604.94	2'604.94
- sans avoir au jour de référence	406.1	

UBS AG, Investment Accounting
CP du Personnel de la Ville de Fribourg
000092-A-01
Monnaie de référence CHF
Période d'évaluation: 31.12.2014

67

Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Total 412'431.45 413'902.05

Liste des placements collectifs non-transparents au jour de la clôture

ISIN	Valor	Promoteur	Nom de produit	Portfolio	Nominal/ nombre	VNI	Valeur du marché le jour de référence	en pourcent des placements collectifs non-transparents
Fonds hedge								
LU0220406267	2165778	Prif A Div	PRIF A DIV C	000092-000002	13'662.3150	146.83	2'006'037.71	37.38%
LU0321436015	3397252	Prif A U CHF	PRIF A U CHF H	000092-000002	9'915.9530	121.67	1'206'474.00	22.48%
QT0023383463	2338346	Alphanatics Fund	ALPHANATICS B CHF	000092-000004	4'650.0814	128.23	596'279.93	11.11%
LU0232830934	2305461	Pictet Alt Pleiad	PICT ALT PLEIAD HP	000092-000004	2'739.1630	156.86	429'665.11	8.01%
VGG7238PAA45	513948	Prima Capital	PRIMA CAPITAL C/CHF	000092-000004	1'794.6070	218.33	391'816.55	7.30%
Total Fonds hedge							4'630'273.30	86.28%
Fonds commodities								
KYG2861T1296	2042516	Diapason Rogers Com	DIAPASON ROGERS -C-	000092-000002	100.0000	869.43	86'943.38	1.62%
Total Fonds commodities							86'943.38	1.62%
Strukt. Produkte Aktien								
DE000CB0DY14	26467730	Commerzbank	COBA 15 BASKET	000092-000004	650'000.0000	1.00	650'000.00	12.11%
Total Strukt. Produkte Aktien							650'000.00	12.11%
Total des placements non-transparents							5'367'216.68	100.00%

Dépenses en se basant sur le jour de référence

Calculations selon les prescriptions minimales de la directive CAC IV (M. 02/2012). La base pour le calcul est la valeur des placements au jour de référence.

67

UBS AG, Investment Accounting
CP du Personnel de la Ville de Fribourg
000092-A-01
Monnaie de référence CHF
Période d'évaluation: 31.12.2014

Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Calculon selon les prescriptions minimales de la directive OAK BV (W-02/2013); La base pour la calculon est la valeur des placements au jour de reference.

Dépenses en se basant sur valeur moyenne du marché et couts TER moyenne.

La base pour la calculon des positions est les investissements qui ont été disponibles en valeur de marché et de façon effective à la date du bilan. L'augmentation ou la diminution de la position d'un investissement à travers une transaction détermine la fin d'une période partielle évaluée pro rata temporis. La fin d'une période évaluant à proportion du temps est déterminée par l'augmentation ou la réduction du composant d'une valeur par une transaction. La valeur du cours, qui est appliquée pour cette periode, est le cours de la transaction à la fin de cette période. A la fin d'année, le cours du jour de référence représente le cours pour l'évaluation de la dernière période de l'année. Les frais de TER moyenne résultant de la valeur de marché moyenne multiplié par le pourcentage TER.

Information juridique

Les données et informations figurant dans ce rapport reposent soit sur des indications provenant des banques de données internes d'UBS sur les comptes et les dépôts, pouvant inclure des évaluations provenant de sources d'informations bancaires usuelles, soit sur des informations émanant du client lui-même ou de tiers, tels que des banques tierces. Tout calcul ou toute évaluation se fonde sur de telles sources. UBS atteste et garantit que les informations provenant de ses propres sources sont exactes et complètes (sauf erreurs évidentes ou omissions).

UBS ne garantit aucunement et décline toute responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations provenant du client ou de tiers ou de sources d'informations bancaires usuelles. UBS est responsable de l'intégration correcte dans les rapports des données fournies par le client ou les tiers. En revanche, elle n'est pas tenue de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données. Le client assume l'entière responsabilité des actes ou omissions induits par les données contenues dans les rapports.

Le présent rapport n'est pas censé être utilisé pour des questions d'ordre fiscal. Les prix et cours qui y sont mentionnés ne constituent pas des valeurs fiscales. Les données figurant dans ce rapport, qui ne se rapportent pas spécifiquement aux positions du compte ou du dépôt du client, sont uniquement destinées à l'usage personnel du client et ne sauraient être communiquées ou utilisées indépendamment des données relatives au client figurant

673 Performance des placements mobiliers

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Somme des disponibilités et placements au début de l'exercice	123'160'318	60'652'684
Somme des disponibilités et placements à la fin de l'exercice	128'027'220	66'360'318
Moyenne (non pondérée)	125'593'769	63'506'501
Résultat net des placements titres	7'787'102	4'353'851
Performance des placements mobiliers	6.20%	6.86%

Commentaires :

La performance des instituts bancaires pour l'année 2014 est la suivante :

Banque	Type de placement	Performance	Benchmark
UBS	global (sans obligations suisses)	8.21%	10.78%
Rothschild	global (sans obligations suisses)	9.66%	10.78%
BCF	global (sans obligations suisses)	7.62%	10.78%

2014, ou l'an 7 après le début de la crise financière planétaire, aura montré une certaine continuité avec les années précédentes. Les milliards injectés chaque mois par les banques centrales ont ainsi permis aux marchés financiers de poursuivre leur ascension. A Wall Street, le Dow Jones a même passé, fin décembre, la barre des 18'000 points pour la première fois de son histoire. En parallèle, des alliances et des mariages ont donné naissance à de nouveaux géants de l'industrie tandis que des entreprises issues du monde d'internet ont réalisé des entrées en bourses fracassantes. Mai 2014 aura aussi marqué un tournant à bien des égards. La Réserve fédérale américaine a amorcé une sortie, en douceur, de ses programmes d'assouplissement monétaire (QE). Des programmes qui dictaient sa politique monétaire depuis 2008 et le début de la crise. Si ce changement était attendu, la chute du pétrole, dont le prix a été divisé par deux depuis l'été 2014, a pris tout le monde de court. (Le Temps, rétrospective mardi 30.12.2014)

Dans ce contexte, la Caisse de pension de la Ville de Fribourg a fait une performance positive de 6.30 % sur ses placements mobiliers, y compris l'entrée dès le 1er janvier 2014 du prêt aux employeurs de Fr. 56'800'000.-- et une performance, y compris l'immobilier, de 5.54% . Par rapport à son benchmark de référence, qui affiche un taux de 6.29%, cette performance est inférieure. Elle s'explique par le fait qu'au tout début janvier 2014, la Caisse n'a pu participer aux fortes augmentations liées au rallye du début d'année, parce que le changement d'ALM a provoqué des transferts de fonds entre les différentes banques durant les 10 premiers jours 2014.

En ce qui concerne les placements dans les trois banques ayant la même allocation stratégique, les performances sont assez disparates. L'UBS qui a un placement plus passif dans des fonds, est inférieure au benchmark de référence de 2.57 %. Cette importante différence est due aux placements faits dans les fonds liés aux actions et obligations étrangères. La Banque Rothschild, quant à elle, voit son rendement de 1.12% inférieur au benchmark de référence. Cela s'explique par son choix de ne pas souscrire à des obligations européennes de gouvernement ayant des ratings trop mauvais. Le benchmark de référence intègre des obligations gouvernementales ayant perdu beaucoup de bonité, mais avec un meilleur rendement (Italie, Espagne). La politique de placement suivie par Rothschild, mais aussi par la BCF, a exclu ces obligations, ce qui leur a coûté de la performance. En outre la BCF, qui a un rendement de 3.16 % inférieur au benchmark, souffre d'un placement immobilier à l'étranger dont le fonds est en liquidation. Comme ce fonds continue de perdre, la BCF a décidé d'en sortir. Pour compenser une grosse partie de la perte liée à ce fonds, la direction de la BCF a décidé, suite à une demande insistante de la commission de placement, de répondre favorablement par un montant compensatoire.

Suivi de l'ALM

Au niveau de l'ALM globale actuellement en vigueur, la CPPVF se trouve à l'intérieur des marges dans toutes les allocations d'actifs définies.

674 Immeubles

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Immeubles des Kybourg	734'747	818'345
Immeubles Sémiramis	661'604	1'713'079
Résultat net des immeubles	1'396'351	2'531'424

675 Performance des immeubles

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Somme des actifs immobiliers au début de l'exercice	42'349'000	41'031'000
Revenus des immeubles	1'396'351	2'531'424
Performance des immeubles	3.30%	6.17%

Ce calcul est fait après réévaluation de la valeur des immeubles, voir calcul détaillé ci-dessous

Explications du résultat net des immeubles

Pour chaque immeuble figurant dans le portefeuille, la valeur de rendement est capitalisée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants :

En 2013, pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêts et du calcul des loyers liés à ce taux, une nouvelle règle de calcul de la valeur des immeubles a été élaborée, tenant mieux compte à la hausse comme à la baisse de l'évolution du marché immobilier.

a) Taux de capitalisation :

Ce taux est obtenu en pondérant l'objectif de rendement net des immeubles et le taux hypothécaire de référence et en ajoutant une prime de risque.

30 % de l'objectif de rendement net minimum de 4.5%;

70 % du taux de référence de l'Office fédéral du logement (OFL) (actuellement 2,00 %) prime de risque de 0,80 %.

Le taux de rendement actuel avec ces données atteint 3.55 %.

Le taux pour les charges d'exploitation est déterminé sur la moyenne des cinq dernières années.

b) Besoins de rénovation :

Prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation seront intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble. Elles sont calculées à raison de 0.4% (taux de vétusté) de la valeur de rendement, par année d'ancienneté et limitée à max 60 ans d'âge.

Immeubles destinés à la vente : pour les immeubles/bien-fonds dont la vente a fait l'objet d'une stipulation après la date de la clôture, il sera retenu le prix de vente diminué des impenses et impôts.

Immeubles en mise en valeur (max. 3 ans) :

La valorisation est égale au coût de construction si celui-ci est inférieur à la valeur de rendement capitalisée de l'état locatif théorique complet de l'immeuble au taux moyen du dernier bouclement. Sinon, la valeur de rendement précitée est appliquée.

Calcul du rendement **après** réajustement de la valeur immobilière

Parc immobilier	2014		
	Résultat des immeubles	Valeur de rendement	Valeur du marché après ajustement
Kybourg	734'747	3.71%	19'805'000
Sémiramis, soit :	661'604	2.94%	22'536'000
APE 1	-35'684	-0.73%	4'876'000
APO	633'070	4.39%	14'417'000
BUS	64'218	1.98%	3'243'000

Calcul du rendement **avant** réajustement de la valeur immobilière

Parc immobilier	2014		
	Résultat des immeubles	Valeur de rendement	Valeur du marché avant ajustement
Kybourg	727'816	3.70%	19'682'000
Sémiramis, soit :	792'604	3.50%	22'667'000
APE 1	157'316	3.10%	5'069'000
APO	523'070	3.66%	14'307'000
BUS	112'218	3.41%	3'291'000

677 Performance globale du portefeuille

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Capital de référence	167'942'769	104'537'501
Revenus du portefeuille	9'183'453	6'885'275
Performance du portefeuille	5.47%	6.59%

Le capital de référence se décompose de la moyenne non pondérée des placements mobiliers point 673 plus la valeur des immeubles au début de l'exercice point 675.

68 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contributions des employeurs

	31.12.2014	01.01.2014
	CHF	CHF
Placement auprès de la Ville de Fribourg	46'321'687	46'837'000
Placement auprès des Service industriels	6'630'241	6'704'000
Placement auprès de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg	1'676'351	1'695'000
Placement auprès de la Fondation St-Louis	1'546'792	1'564'000
Total	<u>56'175'072</u>	<u>56'800'000</u>

Les placements auprès des employeurs sont conformes à la sécurité et à la répartition du risque selon l'art. 50 de l'OPP2 et aux articles 57 et 58 de l'OPP2, en matière de placements chez l'employeur et de la garantie des créances envers l'employeur.

69 Explication des comptes courants employeurs

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Compte courant Ville de Fribourg	-28'625.85	-15'693.35
Service industriels cotisations à encaisser	0.00	0.00
Service industriels pont AVS à encaisser	0.00	0.00
Bourgeoisie pont AVS à encaisser	0.00	0.00
Total	<u>-28'626</u>	<u>-15'693</u>

XII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explication du compte régulation actif

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Impôt anticipé à récupérer	109'783	34'555
Décompte de gérances immobilières	40'608	97'151
Winterthur Columna	5'721	5'721
Intérêts courus	227'460	122'801
Total	383'573	260'228

72 Explication du compte autres frais

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Frais de mandat de gestion 3 banques*	0	167'171
Expertises médicales	1'525	9'123
Total	1'525	176'294

* voir point 43

73 Explication du compte frais d'administration

	31.12.2014	31.12.2013
	CHF	CHF
Administration générale	1'758	0
Frais informatique	59'530	161'309
Indemnité d'administration Ville de Fribourg	144'000	80'000
Indemnité et jetons de présence	21'900	21'000
Taxes postales et frais bancaires	235	355
Révision des comptes	14'040	19'332
Ethos frais de participation	8'100	8'100
Expertises et études actuarielles	34'620	51'440
Emolument de surveillance des fondations	7'250	8'567
Frais de formation	10'050	14'634
Global custody droits de garde	60'412 *	54'480 *
Global custody taxes, courtages et divers	44'720 *	17'150 *
Total	406'614	436'367

* voir point 43

XIII Demandes de l'autorité de surveillance

Dans un courrier du 2 juin 2014, relatif aux comptes 2012, l'autorité de surveillance nous demandait l'indication dans le compte d'exploitation de certains frais d'administration, en conformité avec l'art 48a OPP2 et recommandation swiss GAAP RPC26.

Ceci a été fait dans la présente édition.

Dans un courrier du 12 janvier 2015, relatif au plan de financement, l'autorité de surveillance nous demandait quelques précisions relatives aux performances attendues de 4.25% en rapport au taux technique de 3.5% ainsi que des informations sur le développement annuel du degré de couverture. Ces questions ont été transmises à notre expert agréé afin qu'il y réponde.

IX Autres informations relatives à la situation financière

91 Découvert / explication des mesures prises (art 44 OPP 2)

Adaptation aux nouvelles dispositions fédérales

La solution retenue, pour la mise en conformité des nouvelles dispositions fédérales, est entrée en vigueur au 01.01.2014.

Cette solution répartit les efforts à faire auprès de tous les partenaires concernés et a la teneur suivante:

Apport financier et cotisation

Injection au 01.01.2014 d'un montant de 56.8 millions qui doit permettre d'atteindre un taux de couverture à 70% et couvrir au moins la totalité des engagements envers les rentiers. Ce montant est apporté sous forme d'une créance qui sera amortie en 38 ans par une annuité constante de 3.04 millions.

Abaissement de la cotisation totale de 25.5% à 22%, la part de l'employeur passant de 16.5 à 12% et celle de l'employé de 8.95% à 10%.

Bases techniques

Abaissement du taux technique de 4.5% actuellement à 3.5%

Passage des tables actuarielles VZ 2005 à VZ 2010

Prestations

Augmentation de l'âge référence réglementaire de retraite de 62 à 63 ans.

Introduction de facteurs actuariels de minoration pour les retraites prises avant 63 ans et de majoration pour celles prises après 63 ans. L'effet de l'anticipation ou du report de retraite est ainsi totalement neutre pour la Caisse.

Revalorisation de la somme des salaires assurés de 0.5% maximum par année, pour autant que la situation de la Caisse le permette.

Indexation annuelle des pensions de 0.25% maximum, pour autant que la situation de la Caisse le permette.

Des mesures transitoires sont prévues pour les assurés entre 57 et 62 ans au moment du changement de plan.

92 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs

Néant

93 Liquidations partielles

Néant

94 Prêts sur polices

Néant

95 Separate Accounts

Néant

96 Mise en gage d'actifs

Néant

97 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

98 Procédures judiciaires en cours

Néant

99 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant